



Votre

droit de renonciation

(hors contrat «Assurance Auto»)



Les informations suivantes concernent uniquement les contrats d'assurance conclus à distance, par des personnes physiques, à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale ou professionnelle.

Vous avez la possibilité de renoncer à la souscription du contrat sollicité dans un délai de 14 jours calendaires à compter soit de la date de conclusion du contrat (c'est à dire du jour de notre acceptation) soit de la date de réception des conditions contractuelles et des informations, conformément à l'article L.222-6 du Code de la consommation, si cette date est postérieure à la date de conclusion du contrat.

Cette faculté de renonciation s'exerce sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

Le droit de renonciation ne s'applique pas :

- lorsque le contrat a été exécuté intégralement par les deux parties à votre demande expresse et avant expiration du délai de renonciation (c'est à dire, si vous avez fait jouer vos garanties) ;
- aux contrats intégrant une garantie responsabilité civile automobile obligatoire (c'est-à-dire au contrat "Assurance auto").

MONTANT DE LA COTISATION DÛ AVANT RENONCIATION

Lorsque vous renoncez à la souscription de votre contrat d'assurance, après qu'il ait pris effet, à votre demande :

- vous êtes tenu au paiement de la part de cotisation proportionnellement à la période d'assurance effective, à l'exclusion de toute pénalité ;

- nous nous engageons à vous rembourser dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours, toutes les sommes que nous aurions perçues, à l'exception de la part de cotisation correspondant à la période d'assurance effective (le délai de 30 jours commence à courir à compter du jour où nous recevons notification de votre volonté de renoncer au contrat) ;

- vous devez nous restituer dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours, toute somme ou tout bien que vous auriez reçu de SMACL Assurances (le délai de 30 jours commence à courir à compter du jour où vous nous notifiez votre volonté de renoncer au contrat).

Si vous souhaitez renoncer au contrat, vous trouverez ci-dessous le modèle de lettre à nous adresser, par lettre recommandée, à l'adresse suivante :

SMACL Assurances - Service des particuliers
141, avenue Salvador Allende - CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9



N° de sociétaire : Nom-Prénom :

Adresse :

Par la présente lettre recommandée, je fais usage de mon droit de renonciation dans un délai de 14 jours conformément aux dispositions de l'article L.112-2-1 du Code des assurances et souhaite mettre fin

au contrat d'assurance n° souscrit le

Je reconnais être informé : que la renonciation sera effective à la réception de la présente lettre ;
 que le paiement de la cotisation reste dû au prorata du nombre de jours assurés avant exercice de mon droit de renonciation.

À : Le :

Signature :

smacl.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

SMACL ASSURANCES - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances.
RCS Niort n° 301 309 605. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.

01/2022 — Conception : Direction de la marque et de la communication SMACL Assurances.

